

Recueil d'ententes 2023-2024 Documentation

Mai 2023



Recueil d'ententes : documentation | 2023-2024

Revue des médias	3
GRICS	
Repères	4
BIM	6

Pour profiter des offres, remplissez les bons de commande pour les ressources désirées et retournez-les avant le 1er juin 2023 à l'adresse suivante :

abonnements@feep.qc.ca

REVUE DE PRESSE QUOTIDIENNE

Formulaire d'abonnement ou d'annulation d'abonnement
Période du 28 aout 2023 au 28 juin 2024

Public cible
Directions et
responsables des
communications

La revue de presse vous sera livrée par courriel avant 9 h 30, chaque matin de l'année scolaire, du lundi au vendredi. La revue de presse n'est pas publiée les jours fériés, pendant la période des fêtes ni pendant la semaine de relâche.

En m'abonnant, je m'engage :

- à payer le cout de 395 \$ (non taxable) pour chaque personne abonnée ;
- à respecter les droits d'auteur.

<input type="checkbox"/> Je désire m'abonner <input type="checkbox"/> Je désire annuler mon abonnement	
Nom de l'établissement :	
Adresse :	
Informations sur les personnes abonnées dans l'école	
Nom :	Prénom :
Fonction :	
Téléphone :	Courriel :
Nom :	Prénom :
Fonction :	
Téléphone :	Courriel :
Nom :	Prénom :
Fonction :	
Téléphone :	Courriel :
Nom du signataire :	
Signature :	Date :

SVP, retourner le formulaire avant le 1er juin 2023 et pour toute question, veuillez écrire à : abonnements@feep.qc.ca



REPÈRES : Le centre virtuel d'information scolaire et professionnelle

www.reperes.qc.ca, c'est :

- une accessibilité plus grande à l'information, tant à l'école qu'à la maison
- une navigation plus facile, plus conviviale pour les élèves, les parents, les enseignants et les professionnels
- un accès par code et mot de passe personnalisés
- une banque d'information scolaire et professionnelle plus complète, mieux organisée et continuellement mise à jour
- une série d'explorations de professions et de programmes de formation
- une salle des pros comme lieu privilégié de ressourcement et d'échange pour les intervenants
- des activités d'information et d'orientation liées à l'approche orientante et développées en partenariat avec des intervenants du milieu
- un Webfolio pour conserver les résultats des recherches, des explorations et des activités d'information et d'orientation

Public cible
DSP et CO-CISEP

et www.reperes.qc.ca, c'est plus encore!

Le cout est de 3,76 \$ par élève du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, pour l'ensemble de la clientèle du secondaire au 30 septembre 2022.

Pour plus d'information concernant ces outils documentaires en orientation scolaire, [consultez le site Web de Repères.](#)

Vous pouvez vous abonner grâce au formulaire qui suit !



ENTENTE SPÉCIFIQUE D'UTILISATION DE REPÈRES

ENTRE LA FEEP (Fédération des établissements d'enseignement privés)
appelée **Le Distributeur**

ET Numéro d'organisme :

Nom de l'organisme :

Adresse :

Ville :

qui est membre en règle du Distributeur et ci-après appelé **l'Utilisateur**.

Conformément à l'entente-cadre de distribution de REPÈRES intervenue entre la FEEP et la GRICS, la présente accorde à l'Utilisateur le droit personnel, non exclusif et non transférable, d'utiliser pour ses propres besoins la version courante de REPÈRES.

L'Utilisateur s'engage à respecter toutes les clauses prévues à l'entente-cadre, plus précisément celles touchant la confidentialité et la sécurité. Ainsi l'Utilisateur s'engage à n'utiliser REPÈRES que pour ses propres besoins. Il s'engage également à ne pas dévoiler, publier, céder, vendre, communiquer ou traduire REPÈRES, en tout ou en partie, à l'intention de toute personne qui n'est pas employée par l'Utilisateur ou mandatée par lui.

Ce droit d'utilisation est valable jusqu'au 30 juin 2024.

Il pourra être résilié avant cette date si l'une ou l'autre des circonstances suivantes se présente :

1. Si les conditions prévues à la présente entente ne sont pas respectées ;
2. Si les conditions prévues à l'entente-cadre ne sont pas respectées ;
3. Pour toute autre condition prévue à l'entente-cadre ;
4. Si l'Utilisateur avise par écrit le Distributeur, conformément à l'article 7.3 de l'entente-cadre, de sa décision de se désister de REPÈRES. Cependant, aucun désistement ne prend effet à l'intérieur des douze (12) premiers mois de l'adhésion de l'Utilisateur.

L'accès à REPÈRES sera donné à l'Utilisateur par la GRICS le **1^{er} juillet 2023** au cout de **3,76 \$ par élève, du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, pour l'ensemble de la clientèle du secondaire inscrite au 30 septembre 2022.**

En foi de quoi **l'Utilisateur** a signé :

Nom du signataire :

Signature

Date

Responsable de l'accès : Nom

Courriel

En foi de quoi le **Distributeur** a signé : Sylvain Filion
Signature

9 mai 2023
Date



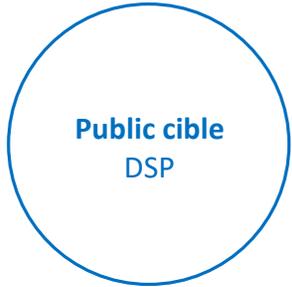
BIM : Banque d'instruments de mesure

BIM contient des banques d'épreuves et de questions conçues pour le personnel des organismes d'enseignement :

- enseignants ou enseignantes
- conseillers ou conseillères pédagogiques
- responsables des services pédagogiques
- directions des écoles

Ces banques contiennent des situations d'évaluation en vue d'évaluer les apprentissages des élèves dans les secteurs suivants :

- formation générale des jeunes (FGJ)
- formation professionnelle (FP)
- formation générale des adultes (FGA)



Public cible
DSP

AVANTAGES ET BÉNÉFICES

- Accès facile et sécurisé à une banque d'outils d'évaluation
- Disponibilité d'outils d'évaluation de qualité « prêts à être utilisés »
- Présentation uniforme des outils d'évaluation
- Grande concertation entre les organismes scolaires pour le développement des outils d'évaluation
- Soutien et suivi des équipes d'élaboration assurés par les conseillers en évaluation de BIM
- Diminution des coûts relatifs à l'élaboration d'outils d'évaluation pour chaque organisme

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le [site Internet de BIM](#)

Le cout pour l'année scolaire du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 :

4,39 \$ par élève, avec un minimum de 805 \$.

Pour les écoles de plus de 1 175 élèves, le cout est calculé à 1.247 \$ par élève + 3 690 \$

Vous pouvez vous abonner grâce au formulaire qui suit !

Désistement d'un utilisateur

Tout utilisateur qui désire mettre fin à son droit d'utilisation doit aviser par écrit le Distributeur au moins trente (30) jours **avant le 30 juin 2023**.

L'utilisateur perd alors tous ses droits d'utilisation de BIM et du matériel connexe, et il s'engage à détruire les copies imprimées et les contenus numérisés de BIM, modifiés ou non, ainsi qu'à retourner tout le matériel informatique au Distributeur.

ENTENTE SPÉCIFIQUE D'UTILISATION DE LA BANQUE D'INSTRUMENTS DE MESURE (BIM)

ENTRE LA FEEP (Fédération des établissements d'enseignement privés)
appelée **Le Distributeur**

ET Numéro d'organisme institutionnel :

Nom de l'organisme :

Adresse :

Ville :

qui est membre en règle du **Distributeur** et ci-après appelé **L'Utilisateur**.

Conformément à l'entente-cadre de distribution de BIM intervenue entre la FEEP et la GRICS, la présente accorde à l'Utilisateur le droit personnel, non exclusif et non transférable, d'utiliser pour ses propres besoins la version courante de BIM.

L'Utilisateur s'engage à respecter toutes les clauses prévues à l'entente-cadre, plus précisément celles touchant la confidentialité et la sécurité. Ainsi, l'Utilisateur s'engage à utiliser BIM que pour ses propres besoins. Il s'engage également à ne pas dévoiler, publier, céder, vendre, communiquer ou traduire BIM, en tout ou en partie, à l'intention de toute personne qui n'est pas employée par l'Utilisateur ou mandatée par lui.

Ce droit d'utilisation est valable jusqu'au **30 juin 2024**.

Il pourra être résilié avant cette date si l'une ou l'autre des circonstances suivantes se présente :

1. Si les conditions prévues à la présente entente ne sont pas respectées ;
2. Si les conditions prévues à l'entente-cadre ne sont pas respectées ;
3. Pour toute autre condition prévue à l'entente-cadre ;

Tout Utilisateur qui désire mettre fin à son droit d'utilisation doit aviser par écrit le Distributeur au moins trente (30) jours **avant le 30 juin 2023**. **L'Utilisateur perd alors tous ses droits d'utilisation de BIM et du matériel connexe, et il s'engage à détruire les copies imprimées et les contenus numérisés de BIM, modifiés ou non**, ainsi qu'à retourner tout le matériel informatique au Distributeur.

4. Si l'Utilisateur avise par écrit le Distributeur, conformément à l'article 7.3 de l'entente-cadre, de sa décision de se désister de BIM et de la banque. Cependant, aucun désistement ne prend effet à l'intérieur des douze (12) premiers mois de l'adhésion de l'Utilisateur.

L'accès à BIM sera donné à l'**Utilisateur** par la GRICS le **1^{er} juillet 2023**.

Nom du signataire :

En foi de quoi l'**Utilisateur** a signé : _____
Signature

Date

Responsable de l'accès : Nom

Courriel

En foi de quoi le **Distributeur** a signé : Sylvain Filion
Signature

9 mai 2023
Date

Pour profiter des offres, remplissez les bons de commande pour les ressources désirées et retournez-les avant le 1er juin 2023 à l'adresse suivante:

abonnements@feep.qc.ca